



Obtenir les papiers apres le mariage

Par **merryblues**, le **24/10/2011 à 11:30**

Bonjour,
suite à mon mariage en france avec mon mari de nationalité étrangère mais possédant visa long séjour et carte de résidente dans un autre pays de l'UE, quels papiers peut-on demander EN FRANCE afin qu'il puisse rester légalement ainsi que travailler?
peut-on avoir la carte de séjour vie privée et familiale?
merci

Par **mimi493**, le **24/10/2011 à 12:19**

Il faut suivre la procédure normale : il doit demander au Consulat de France de son pays ou du pays où il réside régulièrement, un visa long séjour "conjoint de Français", ou à la Préfecture s'il prouve 6 mois de vie commune